RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU R+4 DU CENTRE ADMINISTRATIF PAUL PILLET

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 16 décembre 2026 à 12:00

Mairie de Roanne - Service Commande Publique
Centre administratif Paul Pillet
Place Hôtel de ville
BP 90512
42328 ROANNE CEDEX
Tél : 04-77-23-21-52

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU R+4 DU CENTRE ADMINISTRATIF PAUL PILLET
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre 5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5
3.3 - Contrôle technique 5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Présentation des variantes 8
6.3 - Visites sur site 8
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 17
9 - Renseignements complémentaires 17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 17
9.2 - Procédures de recours 17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU R+4 DU CENTRE ADMINISTRATIF PAUL PILLET

Lieu(x) d'exécution :
Place de l'Hôtel de Ville

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Dépose, stockage, et réemploi des cloisons modulaires Clestra
02	Faux plafonds, peinture et traitement acoustique
03	Sols souples
04	Electricité / courants faibles
05	Plomberie
06	Menuiseries intérieures

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45421141-4	Travaux de cloisonnement
02	45323000-7	Travaux d'isolation acoustique
02	45442100-8	Travaux de peinture
02	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
03	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
04	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

05	45330000-9	Travaux de plomberie
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur impose cette forme de groupement pour assurer la bonne exécution du marché dans son intégralité.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) : 2 et 6 seulement

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
18 AVENUE DE L'INDUSTRIE
42390 VILLARS

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans, le diagnostic et le rapport photographique
- L'annexe d'information RGPD

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (10 pages maximum recto/verso hors annexe)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Deux visites sur site sont programmées :

- le 02 décembre à 10h
- le 09 décembre à 10h.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès de la chargée d'opération Olga SEREDA au 06-87-13-29-46 ou par mail à osereda@ville-roanne.fr.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas

satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Les candidats sont informés, qu'il est fortement conseillé d'anticiper le dépôt de leur pli sur la plateforme, par rapport à la date et l'heure limite de remise des plis. En effet, le temps de chargement peut varier en fonction de la taille des documents et du débit de l'accès internet.
Il est précisé que le téléchargement du pli devra impérativement être terminé avant la date et l'heure limite de consultation.
Chaque dépôt est horodaté et donne lieu à un accusé réception confirmant la date et l'heure de réception du pli.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://loire.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de Roanne – Pôle Finances – Commande Publique – Centre Administratif Paul Pillet – Place de l'Hôtel de Ville – BP 90512 – 42328 ROANNE CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. **Cependant, il sera demandé au candidat attributaire détenteur d'un certificat de signature électronique, de signer électroniquement. Le pouvoir adjudicateur préconise à cet effet l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour les lots n°01, 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Développement durable	10.0 %

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
3-Développement durable	10.0 %

Pour les lots n°03, 05, 06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Développement durable	10.0 %

Lot n°1 – Dépose, stockage et réemploi des cloisons modulaires Clestra

1. Prix : 50% sur 10 points

Ce critère sera évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique : 40% sur 10 points

Organisation et méthodologie : 5 points

- repérage des éléments à conserver ;
- méthodologie de dépose ;

• stockage sur site ;
• réemploi des éléments Clestra ;
• coordination avec les autres corps d'état ;
• prise en compte des contraintes liées à l'intervention dans un bâtiment administratif en fonctionnement.

Planning et respect des délais : 3 points
• optimisation du phasage ;
• disponibilité des équipes ;
• respect du calendrier global.

Réemploi et qualité des prestations : 2 points
• réutilisation des éléments existants ;
• qualité des adaptations proposées ;
• gestion des éléments complémentaires.

3. Développement durable : 10%- notation sur 10 points

3.1 Gestion environnementale du chantier : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard des dispositions mises en œuvre par le candidat pour limiter l'impact environnemental du chantier, notamment :
• le tri et la valorisation des déchets ;
• la limitation des nuisances pour les occupants du bâtiment (bruit, poussières, circulation) ;
• le maintien de la propreté du chantier ;
• les mesures prises pour réduire les consommations de ressources et les déplacements.

3.2 Durabilité des matériaux et pérennité des solutions : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard :
• de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés ;
• de leur facilité d'entretien ;
• de leur résistance à l'usage ;
• de leur aptitude à limiter les opérations de maintenance ou de remplacement.

Lot n°2 – Faux plafonds, peinture et traitement acoustique

1. Prix : 40% sur 10 points
Ce critère sera évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique 50% sur 10 points

Traitement acoustique : 3 points
• confidentialité des bureaux des médecins ;
• renforcement acoustique des blocs-portes et traitement des joints périphériques;
• continuité acoustique plafond/cloisons.

Planning et coordination : 5 points
• capacité à intervenir rapidement ;
• phasage des travaux ;
• gestion des interfaces avec les autres lots ;

• respect du calendrier global de l'opération.

Qualité des matériaux : 2 points
• qualité des matériaux proposés ;
• performances des dalles acoustiques ;
• qualité des peintures et revêtements muraux ;
• durabilité des matériaux ;
• qualité des finitions.

3. Développement durable : 10%- notation sur 10 points

3.1 Gestion environnementale du chantier : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard des dispositions mises en œuvre par le candidat pour limiter l'impact environnemental du chantier, notamment :
• le tri et la valorisation des déchets ;
• la limitation des nuisances pour les occupants du bâtiment (bruit, poussières, circulation) ;
• le maintien de la propreté du chantier ;
• les mesures prises pour réduire les consommations de ressources et les déplacements.

3.2 Durabilité des matériaux et pérennité des solutions : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard :
• de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés ;
• de leur facilité d'entretien ;
• de leur résistance à l'usage ;
• de leur aptitude à limiter les opérations de maintenance ou de remplacement.

Lot n°3 – Sols souples

1. Prix : 60% sur 10 points
Ce critère sera évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique : 30% sur 10 points

Méthodologie : 5 points
• préparation des supports ;
• ragréage ;
• protection des ouvrages conservés.

Planning : 3 points
• respect des délais ;
• gestion des temps de séchage.

Qualité des matériaux : 2 points
• qualité du PVC proposé ;
• résistance et entretien.

3. Développement durable : 10%- notation sur 10 points

3.1 Gestion environnementale du chantier : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard des dispositions mises en œuvre par le candidat pour limiter l'impact environnemental du chantier, notamment :
• le tri et la valorisation des déchets ;
• la limitation des nuisances pour les occupants du bâtiment (bruit, poussières, circulation) ;
• le maintien de la propreté du chantier ;
• les mesures prises pour réduire les consommations de ressources et les déplacements.
3.2 Durabilité des matériaux et pérennité des solutions : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard :
• de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés ;
• de leur facilité d'entretien ;
• de leur résistance à l'usage ;
• de leur aptitude à limiter les opérations de maintenance ou de remplacement.

Lot n°4 – Électricité / Courants faibles

1. Prix : 50% sur 10 points
Ce critère sera évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique : 40% sur 10 points

Organisation et méthodologie : 3 points
• adaptation des réseaux existants ;
• repositionnement des appareillages ;
• coordination inter-lots.

Planning et délais : 2 points
• disponibilité des équipes ;
• optimisation des interventions ;
• coordination avec les autres corps d'état ;
• respect du planning prévisionnel de l'opération.

Pertinence technique : 5 points
• solutions proposées ;
• baie informatique ;
• adaptation des postes de travail ;
• qualité des équipements.

3. Développement durable : 10%- notation sur 10 points

3.1 Gestion environnementale du chantier : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard des dispositions mises en œuvre par le candidat pour limiter l'impact environnemental du chantier, notamment :
• le tri et la valorisation des déchets ;
• la limitation des nuisances pour les occupants du bâtiment (bruit, poussières, circulation) ;
• le maintien de la propreté du chantier ;
• les mesures prises pour réduire les consommations de ressources et les déplacements.

3.2 Durabilité des matériaux et pérennité des solutions : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard :
• de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés ;
• de leur facilité d'entretien ;
• de leur résistance à l'usage ;
• de leur aptitude à limiter les opérations de maintenance ou de remplacement.

Lot n°5 – Plomberie

1. Prix : 60% sur 10 points

Ce critère sera évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique : 30% sur 10 points

Méthodologie : 5 points
• création des réseaux EF/EU ;
• gestion des percements ;
• raccordement au réseau existant.

Planning : 2 points
• respect des délais ;
• coordination avec les autres lots.

Solutions techniques : 3 points
• lavabos ;
• meubles sous vasques ;
• crédences ;
• évier du réfectoire.

3. Développement durable : 10%- notation sur 10 points

3.1 Gestion environnementale du chantier : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard des dispositions mises en œuvre par le candidat pour limiter l'impact environnemental du chantier, notamment :
• le tri et la valorisation des déchets ;
• la limitation des nuisances pour les occupants du bâtiment (bruit, poussières, circulation) ;
• le maintien de la propreté du chantier ;
• les mesures prises pour réduire les consommations de ressources et les déplacements.

3.2 Durabilité des matériaux et pérennité des solutions : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard :
• de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés ;
• de leur facilité d'entretien ;
• de leur résistance à l'usage ;
• de leur aptitude à limiter les opérations de maintenance ou de remplacement.

Lot n°6 – Menuiseries intérieures

1. Prix : 60% sur 10 points

Ce critère sera évalué à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique : 30% sur 10 points

Méthodologie : 5 points
• habillage des appuis de fenêtres ;
• réalisation du mobilier sur mesure ;
• remplacement des portes de placards.

Planning : 3 points
• fabrication en atelier ;
• respect des délais de pose.

Qualité des ouvrages : 2 points
• qualité des panneaux ;
• finition vernis/lasure ;
• qualité de la quincaillerie et des assemblages.

3. Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

3.1 Gestion environnementale du chantier : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard des dispositions mises en œuvre par le candidat pour limiter l'impact environnemental du chantier, notamment :
• le tri et la valorisation des déchets ;
• la limitation des nuisances pour les occupants du bâtiment (bruit, poussières, circulation) ;
• le maintien de la propreté du chantier ;
• les mesures prises pour réduire les consommations de ressources et les déplacements.

3.2 Durabilité des matériaux et pérennité des solutions : 5 points
Ce sous-critère sera apprécié au regard :
• de la qualité et de la durabilité des matériaux proposés ;
• de leur facilité d'entretien ;
• de leur résistance à l'usage ;
• de leur aptitude à limiter les opérations de maintenance ou de remplacement.

L'attribution des points s'effectuera pour l'ensemble des sous-critères de valeur technique et de développement durable, sauf mention contraire, selon les principes suivants :

- Réponse excellente, complète, argumentée et présentant une réelle valeur ajoutée pour l'opération 100 % de la note
- Réponse complète et satisfaisante répondant pleinement au besoin 75 % de la note
- Réponse partiellement satisfaisante, présentant des lacunes ou imprécisions sans remettre en cause la compréhension du sujet 50 % de la note
- Réponse insuffisante, imprécise ou ne répondant que partiellement au besoin exprimé 25 % de la note
- Absence de réponse ou réponse hors sujet 0 %

Pour chaque sous-critère, la note sera attribuée en fonction de la qualité, de la précision et de la pertinence des éléments fournis, ainsi que de leur adéquation avec les enjeux de l'opération de réaménagement du R+4 du Centre Administratif Paul Pillet.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 premiers candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://loire.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site : www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
Référé pré-contractuel, prévu aux articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA), pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 et suivants du CJA pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne", pouvant être exercé par les tiers au contrat justifiant d'un intérêt lésé, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.